



Photo: Regula Matasci

Femmes turques étalant les raisins mûrs venant d'être récoltés pour les faire sécher au soleil. Les raisins secs seront ensuite exportés vers la Suisse.

## Les produits Bourgeon sont si possible transformés en Suisse

Bio Suisse exige que les produits importés soient en principe transformés en Suisse pour que la valeur ajoutée se trouve chez nous. La chose n'est pourtant pas toujours si simple: Il y a des produits qui ne peuvent pas être transformés en Suisse ou pour lesquels cela n'aurait écologiquement pas de sens.

**L**es produits Bourgeon importés sont normalement des produits non transformés. Les importations de produits Bourgeon transformés sont des exceptions. Bio Suisse en a voulu ainsi parce qu'elle trouve important que la création de valeur ajoutée se fasse en Suisse.

Seules les étapes de transformation très simples comme le décorticage, le séchage, le nettoyage, le tri et l'emballage peuvent se faire dans le pays d'origine. Toutes les autres opérations doivent faire l'objet d'une demande adressée à Bio Suisse par un importateur.

### Demandes complexes pour la transformation à l'étranger

C'est la Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC) et les instances spécialisées de Bio Suisse qui décident quelles transformations de quels produits peuvent être faites à l'étranger. Un produit transformé à l'étranger peut avoir le Bourgeon s'il n'est techniquement et écologiquement pas judicieux de le transformer en Suisse ou s'il n'y a pas d'entreprise pour le faire dans notre pays. Il va de soi que les ingrédients et les procédés de fabrication doivent toujours respecter le Cahier des charges de Bio Suisse.

«Par exemple, les olives doivent être transformées dans les heures qui suivent la récolte car sinon elles se gâtent. Le cacao, le café et la vanille doivent aussi être fermentés, préparés et séchés sur place», explique Nicola Schwinges, un des collaborateurs du secteur des importations de Bio Suisse. Les entreprises situées à l'étranger doivent aussi respecter toutes les directives spécifiques de Bio Suisse quand elles fabriquent des produits Bourgeon. Si nécessaire, Bio Suisse vérifie le respect des règles et définit des conditions supplémentaires en fonction des produits. Comme p. ex. dans le cas du gingembre nettoyé avec une eau trop fortement chlorée. Sur le plan des exigences sociales, c.-à-d. des conditions de travail des employés, Bio Suisse exige depuis cette année une autodéclaration remplie par les chefs d'entreprises.

### Pas de chocolat Bourgeon importé

Selon les critères de Bio Suisse, le chocolat belge ne peut pas avoir le Bourgeon parce qu'il y a des fabriques de chocolat Bourgeon en Suisse. Par contre, il est possible d'importer des bâtons de poisson panés parce qu'il y a pas d'usine suisse capable de les paner conformément aux

exigences de Bio Suisse. Pour les jus de fruits, Bio Suisse n'autorise que l'importation des jus de fruits que la Suisse ne produit pas ou pas assez, donc Bio Suisse interdit les importations de jus de pomme mais autorise celles de jus d'orange. Les responsables considèrent en outre qu'il vaut mieux fabriquer les jus dans le pays où les fruits sont cultivés et ne transporter que le jus et pas les fruits, donc cette transformation peut se faire à l'étranger.

### Transformer le plus près possible du consommateur

La provenance des produits transformés importés ne laisse pas Bio Suisse indifférente, donc notre Fédération n'autorise en général pas du tout les produits transformés outre-mer. Les produits dont la production est suffisante en Europe et dans les pays méditerranéens ne peuvent être importés ni frais ni transformés d'où-mer. Bio Suisse a pour principe que la provenance des produits importés doit être la plus proche possible. Et la proximité par rapport au consommateur joue aussi un rôle important pour la transformation.

Petra Schwinghammer